



## Procédure appel-Vice de procédure ?

Par **Veuveu**, le **17/06/2014** à **10:41**

Bonjour,  
Suite au conseil de classe qui a statué sur un redoublement de mon fils, nous avons demandé un RDV au proviseur. Après 3 appels téléphonique il a fini par nous proposer un RDV demain, le mercredi 18 juin (9 h 30). (le conseil de classe a eu lieu le 5 juin, je l'ai contacté dès le 6 juin, puis le 10 juin puis le 12 juin. C'est uniquement le 12 juin que j'ai obtenu le RDV)  
La commission d'appel a lieu le lundi 23 juin.  
J'aimerais savoir à partir de quand va courrir le délai des 3 jours pour saisir la commission d'appel. A mon sens on aurait jusqu'au lundi 23, mais c'est le jour de la commission. Ce qui m'inquiète c'est que l'établissement doit transmettre 2 jours avant la commission le procès verbal...  
Peut on parler de vice de procédure ?  
Merci de vos conseils